

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20230613-19	Séance du 13 juin 2023 à 18h30
L'an deux-mille-vingt-trois le treize du mois de juin le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie à 18h30 - Salle du Conseil Municipal à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.	
NOTA Le Maire certifie que la liste des délibérations examinées par le conseil municipal a été affichée à la Mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune dans la semaine qui suit le Conseil Municipal, que la convocation du Conseil Municipal avait été adressée le 05 juin 2023 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u>	
Daniel BUCHWALDER, Françoise PAICHEUR, Jean-Marc ROBERT, Maryline CHALOT, Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Jean FORESTI, Catherine JACQUOT, Nicolas PIERGUIDI, Jean-Claude PERROT, Madeleine MAUFFREY, Patrick LIEGEART, Alain KMOCH, Christine GUEY, Jean-Luc MIESKE, Lysiane MABIRE, Brigitte ALZINGRE, Romuald GADET, Sophie MOREL, Clément GIRARD, Léa LEMOINE, Eric LANUSSE CAZALE, Michel BARBE, Régis ARNOLD, Denis TISSERAND, Christian TOITOT, Sergio BEE, Sylvie WERNY, Béatrice ROCH.	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
a donné procuration à , a donné procuration à ,	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : ACQUISITION DE PARCELLES BOISEES APPARTENANT AUX CONSORTS GROSCLAUDE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la ville de Seloncourt souhaite acquérir des parcelles boisées, appartenant aux consorts GROSCLAUDE, 11 rue de la Pâle 25230 SELONCOURT :

- Madame Fernande GROSCLAUDE,
- Madame Patricia GROSCLAUDE,
- Madame Valérie GROSCLAUDE,
- Madame Isabelle GROSCLAUDE,
- Monsieur Christian GROSCLAUDE.

Le prix proposé à la vente est de 33 234,42 € pour l'ensemble des parcelles.

NUMEROS DE PARCELLES	LIEUX-DITS	SURFACES EN M²	PRIX EN EUROS
C 4	Canton Benet	1 110	632,70
C 7	Canton Benet	380	216,60
C 9	Canton Benet	2 360	1 345,20
C 10	Canton Benet	4 216	2 403,12
C 11	Canton Benet	1 060	604,20
C 14	Canton Benet	810	461,70
C 22	Canton Benet	2 143	1 221,51
C 23	Canton Benet	5 940	3 385,80
C 30	Canton Benet	470	267,90
C 32	Canton Benet	4 390	2 502,30
C 33	Canton Benet	2 340	1 333,80
C 37	Canton Benet	1 030	587,10
C 80	Combe Girardin	4 320	2 462,40
C 86	Les Prelottes	1 520	866,40
C 90	Les Prelottes	2 000	1 140,00
C 113	Coteau Visa	4 900	2 793,00

C 181	Vignes de Magie	130	74,10
C 194	Canton Benet	5 107	2 910,99
C 195	Canton Benet	6 800	3 876,00
C 196	Canton Benet	7 280	4 149,60
TOTAUX		58 306	33 234,42

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Commune de Seloncourt.

La Commission Urbanisme, réunie le 17 mai 2023, a émis un avis favorable.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, A de ses membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'acquisition de ces parcelles boisées d'une surface totale de 58 306 m², au prix de **33 234,42 €** ;
- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié et tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Seloncourt, le 13 juin 2023

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER

PROJET